Alger, le 15 mai 2025

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
LE 22 JUIN 2025 A 11H 30 AU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE SIS A REGHAIA

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société BIOPHARM, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au 18 Route de la zone industrielle, rue de la gare, Haouche Mahiedine, REGHAIA, Alger, le 22 Juin 2025 à onze heures trente minutes (11H30), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes de l'exercice 2024 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024 ;
3. Affectation des résultats de l'exercice 2024 et distribution des dividendes ;
4. Quitus à donner aux administrateurs ;
5. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
6. Jetons de présence aux administrateurs ;
7. Règlement des honoraires des commissaires aux comptes ;
8. Pouvoirs à conférer ;
9. Questions diverses.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, doivent être adressées au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la date de publication du présent avis de convocation.

Pour assister à l'Assemblée Générale, merci de confirmer votre présence en remplissant le formulaire disponible sur le site web de la société www.biopharmdz.com et en l'adressant par mail à : relations.investisseurs@biopharmdz.com, avant le 12 Juin 2025. L'Assemblée Générale sera ouverte aux actionnaires inscrits à la date du 08 juin 2025 sur le fichier des actionnaires fourni par Algérie Clearing.

Vous avez la possibilité de vous faire représenter par votre conjoint ou un autre actionnaire muni d'une procuration signée et une copie de la pièce d'identité de l'actionnaire à représenter. Les représentants des personnes morales doivent nécessairement être munis d'un pouvoir signé et cacheté par le représentant légal de la personne morale.

Le conseil d'administration tenu le 15 Mai 2025 a souhaité maintenir les modalités suivantes pour le déroulement de l'assemblée générale de cette année :

1. L'assemblée générale se limitera aux formalités légales à savoir :
    - Constitution du bureau,
    - Vérification du Quorum,
    - Vote des résolutions,
    - Dépouillement et prononcé des résultats.

Vous pouvez aussi donner procuration avec des instructions de votes à un actionnaire, membre du management ou à toutes autres personnes éligibles afin de procéder au vote. Le formulaire de procuration sera disponible au moment opportun sur le site web le de la société.

Alger, le 15 mai 2025

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, merci de vous munir le jour de l'assemblée des documents suivants :

- Le formulaire d'inscription,
- Une attestation de participation délivrée par votre intermédiaire habilité (IOB teneur de compte) ou votre relevé de compte titre,
- Votre pièce d'identité,
- Le cas échéant, la procuration ou le pouvoir,
- Le livret de famille ou une fiche familiale d'une validité de trois mois pour les représentants des personnes physiques mineures.

2. Un Webinar sera organisé le 22 Juin 2025 à dix heures (10H00) durant lequel seront présenté le rapport annuel, le résultat financier et les rapports des commissaires aux comptes. Une session de questions/réponses suivra la présentation. Pour vous inscrire au Webinar « Présentation rapport annuel 2024 », veuillez visiter le site web de la société.
3. Un communiqué sur les résultats de l'assemblée générale annuelle sera publié dans la presse et sur le site web la société.

L'ensemble des documents relatifs à l'assemblée générale seront disponibles sur le site web de la société www.biopharmdz.com à partir du 22 Mai 2025.

Le Conseil d'Administration.

Contact investisseur : Email : relations.investisseurs@biopharmdz.com – Tél : 023 851 010